



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

**Etaient présents** : Armindo GOMES, Philippe EXBRAYAT, Henri PRÉVOSTEAU, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, Grégoire MEYMERIE, France VAN DEN BURG, Valérie DUVAL

**Absents** : David FRATINI, Alexandre BONILLA PEREZ,

**Quorum** : 6

**Procurations** :

**Date de la convocation : 16 février 2023**

### Ordre du jour :

I.	Nomination du secrétaire de séance .....	2
II.	Validation du compte-rendu du 6 décembre 2022 .....	2
III.	Approbation de la décision de la CLECT .....	2
IV.	Contrat de mission DPO. ....	2
V.	Mise en conformité des WC de la mairie.....	2
VI.	Demandes de subvention. ....	2
VII.	Sécurité Routière.....	3
VIII.	Délégation de signature. ....	3
IX.	Questions diverses. ....	3



### I. Nomination du secrétaire de séance

Mme France VAN DEN BURG a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

### II. Validation du compte-rendu du 6 décembre 2022

Le maire ayant déjà envoyé le compte-rendu en amont, demande au conseil s'il y a des modifications à apporter.

**Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide le compte-rendu.**

### III. Approbation de la décision de la CLECT

Le maire expose au conseil que le conseil communautaire et la commission de la CLECT ont approuvé le transfert du parc et de la piscine des Vauroux à Mainvilliers. Le conseil doit délibérer sur la décision de la CLECT.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la décision de la CLECT.**

### IV. Contrat de mission DPO.

Lors du dernier conseil, l'assemblée s'est montrée favorable sur un engagement de principe pour une mission de mutualisation de DPO (délégué aux protection des données) proposée par Eure et Loir Ingénierie. Le service est en place et il appartient au conseil de délibérer afin de passer convention.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition d'ELI.**

### V. Mise en conformité des WC de la mairie.

Le maire expose au conseil municipal que les toilettes de la mairie qui sont communs à la salle des fêtes ne sont pas aux normes PMR. Un devis de la Sté EBS plomberie est proposé, le maire n'ayant pas eu le temps d'en faire deux autres, il explique au conseil que la date butoir pour les demandes de subventions auprès du département est le 28 février. Le devis est soumis au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil vote à la majorité (6 pour, 1 contre et 1 abstention) le devis d'EBS Plomberie.**

### VI. Demandes de subvention.

Des demandes de subvention sont proposées au conseil municipal :



Pompe à chaleur : Hellio 1468 €  
DDTER 5112 €  
Chartres Métropole : 3995 €  
Autofinancement : 7993 €

Réparation de deux cloches de l'église : DDTER : 1028 €  
Chartres Métropole : 800 €  
Autofinancement : 1601 €

Mise en conformité WC : DDTER : 1090 €  
Chartres Métropole : 849 €  
Autofinancement : 1700 €

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité pour les demandes de subvention**

## VII. Sécurité Routière

Un projet sur la sécurité routière est proposé contenant des créations de chicanes, de bandes rugueuses, déplacement de panneaux, achat de radar pédagogique.

**Après en avoir délibéré, des aménagements supplémentaires doivent être faits. Le projet est reporté pour une mise à jour des aménagements demandés. Des chicanes provisoires seront mises en place pour essais.**

## VIII. Délégation de signature.

Le maire informe qu'un appel d'offre est passé pour la délégation de la compétence du périscolaire dont Santeuil à la présidence du groupement de commande. Pour cela le maire demande au conseil municipal la délégation de signature afin de pouvoir signer le contrat avec le candidat retenu.

**Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour le pouvoir de signature.**

## IX. Questions diverses.

Aucune question diverse.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.**